

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEPTIDI 27 du Mois Messidor.

Ere vulgaire.

Mardi 15 Juillet 1794.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis la maison de Noailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour 6 mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être *chargées*, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarerent, & adressées franches au citoyen FONTANILLE, chargé de recevoir l'Abonnement, qui commencera dorénavant le premier de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, deux sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Thermidor prochain, sont invités à renouveler avant cette époque s'ils ne veulent point essuyer d'interruption.

ITALIE.

De Naples, le 20 juin.

Les corsaires barbaresques qui couvroient toutes nos mers ont disparu subitement à la vue de l'escadre du commandeur Forteguerri, qui n'a fait qu'une courte croisière; on présume que ces corsaires qui avoient mission de Pitt pour troubler dans la Méditerranée tout autre commerce que celui de l'Angleterre, ont été invités très-sérieusement de suspendre leurs pirateries; on ajouta même que les algériens ont eu ordre de ne plus poursuivre les bâtimens des États-Unis de l'Amérique; de sorte que la patente de capitain-pacha de toute les mers, que le ministre de Georges s'étoit conférée à lui-même, ne tardera pas à lui être ôcée.

S'il faut en juger par quelques indices assez certains, la cour de Madrid, & par conséquent la nôtre, desirent intimement de trouver jour à se retirer de la coalition, dont elles voyent enfin qu'il leur est impossible de retirer aucun avantage particulier. On est instruit ici, qu'il est sorti du port de Tou'oua une division de 7 vaisseaux de ligne & de 5 frégates, & qu'une seconde escadre plus forte est à la veille de sortir du même port. Aussi la terreur est elle au comble dans cette capitale, & le moindre événement suffit pour l'augmenter.

Ces jours derniers, quelques bandits napolitains mirent le feu à une grange remplie de paille, à deux lieues d'ici. Aussitôt le bruit se répandit que les français avoient effectuée une descente; le roi quitta Caserte pour rentrer à Naples, les lazzaroni accoururent en armes autour du palais; on envoya à la hâte un corps de troupes au secours des villages qu'on dit être incendiés par les républicains, & on arrêta sans peine les incendiaires napolitains.

A ces calamités, qui sont l'ouvrage de la politique, il vient de s'en joindre une autre non moins terrible. Toute la

ville est depuis le soir du 13 dans la plus grande consternation. Jeudi on a ressenti plusieurs secousses de tremblement de terre; &, dans la nuit, elles devinrent tellement sensibles, que tous les habitans quittèrent leurs maisons pour se réfugier dans les places & dans les lieux les plus ouverts de la ville. Les secousses ayant cessé, le calme revint un peu; mais le 15 du courant, vers les deux heures de nuit, on entendit un bruit très-fort, semblable à une canonnade continuelle, & soudain l'on vit s'ouvrir au pied du Vésuve un volcan, d'où sortit à travers des éclairs continuels un fleuve de feu, dont la réverbération éclairait tout Naples, & imprimoit dans les âmes la terreur la plus profonde. La lave entraîna toutes les habitations qu'elle rencontra dans sa direction, & dévasta entièrement les collines & les montagnes où elle passa.

Le village appelé la Torre del Greco, devint la proie de ce torrent de feu, qui vint s'éteindre dans la mer, où il s'étendit & occupa un espace d'environ un tiers de mille en carré, élevé de 15 à 20 palmes au-dessus de la surface de l'eau, de manière qu'il forme une sorte de golfe qui existe encore actuellement. Les malheureux habitans de ce village ont à peine eu le tems de se sauver à Naples, & ont été obligés d'abandonner tout ce qu'ils possédoient dans leurs habitations désolées. Le dommage causé par ce fatal événement est incalculable.

Un autre fleuve de lave se dirigea sur Résine; arrivé à la porte de cette ville, il se partagea en trois parties: une d'elles passa entre cette porte & le couvent des Capucins; la deuxième s'avance vers la place, & la troisième se porta au couvent des Carmine, du côté de la tour de l'Annonciade. Dans tout le pays, la lave s'est élevée à la hauteur de 20 à 30 palmes. Peu de maisons sont restées sur pied. On compte parmi ces dernières le palais Bramania, l'église des matelots & le couvent des Capucins; celui-ci fut cependant attaqué par la lave, & il fut impossible de secourir 5 femmes & un

vieux moine qui s'y étoient réfugiés, & qui appelloient inutilement du secours au son des cloches.

Le 17, quelques personnes se portèrent aux lieux que la lave a traversés, & particulièrement au village de la Torre del Greco, dont on observa les ruines avec horreur. On reconnut que toute la partie qui s'étend vers Réfine, jusqu'au rivage de la mer, est toute ensevelie, ainsi que le terrain concu sous le nom de *la Tapa*. Le clocher de la paroisse est resté seul en place, ainsi qu'un couvent de filles, & quelques autres bâtimens environnés de lave de toutes parts.

Les cendres envoyées du Vésuve & qui continuent encore à se répandre, ont tellement obscurci l'atmosphère, que nous avons une nuit perpétuelle. A Naples, & dans les environs, jusqu'à cinq ou six milles de distance, la cendre qui tombe est si épaisse, qu'on diroit d'une pluie continuelle; & hier, on ne marchoit dans la ville qu'avec des parapluies.

Les lazzaroni réunis en troupe considérable, se sont portés chez le roi, en demandant les clefs du sanctuaire de St-Jeanvier. L'ordre fut donné sur-le-champ de remettre au peuple la chaise du Saint-Protecteur, pour la porter comme il le desiroit; & comme il l'effectua le 15, jusqu'à un mille de distance hors la ville, au pont de la Madeleine, en face du Vésuve. Le nombre des personnes qui suivoient la chaise, peut être évalué à cent mille; la douleur & la consternation étoient empreintes sur les visages de cette multitude qui offroit le tableau le plus déchirant.

On ne voit, depuis ce tems, par toute la ville, que processions de pénitens: lundi on fit celle de St-Janvier à la cathédrale, où l'archevêque de Naples, ainsi que les magistrats assistoient à pied.

La distance de la ville au lieu où le Vésuve donne cet épouvantable spectacle, n'est que de six milles, & le volcan continue à lancer du feu & des charbons.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 20 juin.

Les avantages momentanés remportés par les Prussiens sur les Polonois, n'ont point altéré cet amour de la liberté qui a mis les armes à la main à ces derniers; une nouvelle énergie a été la suite de l'événement qui a fait perdre aux républicains la ville de Cracovie. Dans la vue d'ôter aux ennemis les ressources sur lesquelles ils comptoient pour remettre la Pologne sous le joug, le conseil suprême a publié le 12 une proclamation qui convertit en offensive la guerre défensive qu'on fait aux Russes & aux Prussiens. Les paysans armés, ainsi que les troupes de la république ont ordre de porter la flamme & la mort dans tous les endroits qui ne se déclareront pas pour la cause de la liberté, & qui se trouvent occupés en ce moment par les satellités de Catherine & de Guillaume; Koczinsko informé que les habitans de la Silésie Prussienne supportent impatiemment la tyrannie de la cour de Berlin, va passer dans cette province, où le vœu général des peuples l'appelle, & où il trouvera autant de compagnons d'armes que d'amis de la liberté.

Le conseil suprême a fait paroître aussi un universal, dans lequel il invite tous les Polonois à acquiescer promptement les impôts. Cette pièce est terminée par ces énergiques paroles: « Si le conseil suprême pouvoit douter un seul instant du patriotisme qui anime toute la nation polonoise, il diroit: citoyens & frères, sacrifions une partie de nos biens pour conserver le reste; sacrifions encore ce reste pour conserver notre vie; sacrifions enfin notre vie pour conquérir la liberté & la rendre à nos frères & à la postérité ».

On mande de Pétersbourg que l'escadre Russe qui est à la rade de Cronstadt, se dispose à joindre la division rassemblée à Revel, & tout cet armement est destiné à agir contre les flottes combinées de Suède & de Danemarck. Mais assure que la Russie attend quelque assistance de la part de l'Angleterre, ce qui peut être long, sur-tout si Pitt, qui tant d'autres associés, se pique d'imiter l'exemple qu'il a tiré de Catherine dans la fameuse affaire de la coalition.

Quelques émigrés françois officiers de la marine font demander du service à Pétersbourg: on les envoie dans mer Caspienne, où ils navigeront & combattront sans danger, s'il y a lieu. Belle leçon pour les despotes de tous pays.

A N G L E T E R R E.

Suite des nouvelles de Londres, le 27 juin.

Les nouvelles de la Belgique sont si fâcheuses que le ministre met une attention scrupuleuse à les supprimer; pendant elles percent au point que les effets publics ont éprouvé une baisse considérable: mais ce sont sur-tout les actions de Pitt qui baissent horriblement dans l'opinion populaire.

On a vu ce ministre annoncer pendant long-tems que l'armée du comte de Moyra alloit passer sur le continent; on l'a vu ensuite former un corps d'émigrés françois qui devoit être vomé aussi sur le continent; mais les événemens de jour ont fait ajourner tous ces projets, & la nation angloise commence à s'armer de voir dans son sein une telle force armée, qui est uniquement à la disposition du ministre. Ce ministre, dit-on dans nos papiers, sentoit bien que les troupes angloises ne seroient jamais disposées à secourir ses vues ambitieuses & despotiques; en conséquence il a cru ne pouvoir mieux faire que d'employer à cet effet des gens qui n'ayant rien à ménager, sont prêts à entrer dans toutes les vues.

Sept mille de ces misérables vendus à tous les despotes qui veulent les payer, viennent d'être campés dans le voisinage de Southampton. Pitt fait répandre qu'ils ne sont là qu'en attendant l'occasion de passer à Ostende, pour aller renforcer l'armée des puissances coalisées; mais on fait d'un autre côté, que le duc d'York est déterminé à retourner, s'il le peut, en Angleterre avec les débris de ses troupes.

Voilà donc Georges à la veille de se retirer de fait de la coalition, dont la trésorerie angloise faisoit la grande majorité des frais, & réduit à défendre son trône chancelant par des moyens plus que capables d'en accélérer la chute.

Ceux des alliés de Pitt qui n'ont plus rien à attendre de son assistance, souffroient déjà beaucoup des événemens de la guerre à laquelle on les a forcés; ils en souffrent de jour en jour davantage, & la Grande-Bretagne elle-même ne tardera pas à imiter leur désertion dans une cause où il est certain qu'elle a perdu une grande partie de sa fortune, & il est plus qu'apparent qu'elle perdra toute sa liberté, si les crimes de Pitt demeuroient plus long-tems impunis.

T R I B U N A L R É V O L U T I O N N A I R E

Du 25 messidor.

- A. Hervé Faudouas, âgé de 57 ans, né à Bayeux, ex-comte, ex-capitaine de cavalerie, à Caenilly;
- E. Hervé Faudouas, fille, âgée de 18 ans;
- C. N. Faudouas, âgée de 49 ans, née à Bayeux, veuve de Beaupaire, à Falaise, arrêtée à Caenilly;

J. F. L.
Rouen;
J. Lant
N. Féc
à Verfail
J. P. R
de Capet
G. Sou
de dragon
J. Roz
reun-gén
Champ;
R. J. M
municipal
J. M. L
trois divi
A. B.
cious & a
J. N. D
d'Etigny
H. L.
des Arde
faillies;
V. Rol
figane, d
M. A.
de la Sud
J. A.
de Dacie
C. W
Bibant.
J. B. L
rés à P
J. E.
ci-dev. ét
J. J.
ges, à
M. L.
J. C.
des bill
L. A.
L. J.
J. F.
de Saint
M. G.
bourg, s
C. H.
Conva
intelligen
chier, au
lurs de l
tégant
vent jou
les Lix,
P. M.
P. Re
B. C.
C. A.
J. J.
tribunal
C. P.
J. D.
B. Br
P. Pe
tuiler;
M. A.
Conva
l'unité &
dans à e
la consti
la repré
P. Co
C. D.
J. Li
J. M.
J. M.
J. Pe
L. T
J. G.

- J. F. Lanteigne, âgé de 26 ans, né à Caen, vivant de son travail à Rouen;
- J. Lanteigne, âgé de 23 ans, même qualité;
- N. Frédéric, âgé de 51 ans, né à Clouanges, tailleur des ci-dev. pages, à Versailles;
- J. P. Rofé, dit la Rofée, âgé de 47 ans, né à Lille-Adam, palefrenier de Capet, à Versailles;
- G. Souchet d'Alvinart, âgé de 63 ans, né à Paris, ex-noble, ex-capitaine de dragons, gouverneur des ci-dev. pages de Capet, à Versailles;
- J. Koze, âgé de 53 ans, natif de Château-Portien, ex-procureur-général - syndic du département de la Marne, cultivateur au Grand-Champ;
- R. J. Nicolais, âgé de 22 ans, né à Erné, fils de médecin, ex-officier municipal de cette commune;
- J. M. J. Laguedec, âgé de 22 ans, né à Pontivi, commis du payeur des trois divisions de l'armée du Nord, à Vannes;
- A. B. L. J. Rouffeu, âgé de 45 ans, né à Versailles, maître des exercices & armes des enfans de Capet;
- J. N. Deluche-la-Croze, âgé de 34 ans, né à Bordeaux, ex-prêtre & maire d'Étragny, dép. de Seine & Oise;
- H. E. Meguenon d'Artaise, âgé de 75 ans, né à Artaise, départ. des Ardennes, ex-noble, ex-capitaine de cavalerie, cultivateur à Versailles;
- V. Roffignac, âgé de 32 ans, né à Rouffac, ex-noble, ex-vicaire de Leffignac, dep. de la Charente;
- M. A. la Suderie, âgée de 41 ans, née à Chambon, même départ., veuve de la Suderie-Gamory, ex-noble, à Gamory;
- J. A. St-Priest, âgé de 42 ans, née à Lhugues, ex-noble, femme divorcée de Dacie-Desbroches, à Comblens;
- C. Wannoor, âgé de 18 ans, né à Anvers, horloger à Gochenis, en Brabant, arrêté près Charleroy;
- J. B. Legats, âgé de 18 ans, né à Grapen, en Brabant, étudiant, arrêté à Philippville;
- J. E. B. Couain, âgé de 43 ans, né à Mondidier, caillier-général des ci-dev. états de Bourgogne, cultivateur à Arcueil;
- J. J. Laville, âgé de 43 ans, né à Ste-Marie, commis aux affaires étrangères, à Versailles;
- M. Lambert, âgé de 30 ans, né à Jargeot, ex-curé de Gidy;
- J. C. Pelcher, âgé de 47 ans, né à Fontallier, inspecteur des cimetières des bâtimens du tyran, architecte à Versailles;
- L. A. B. Suzanne, âgé de 54 ans, né à Chantres, ex-curé de Boissy;
- L. J. Bréogne, âgé de 62 ans, né à Liancourt, ex-cure de Mailly;
- J. F. J. Benaud, âgé de 51 ans, né à Jalgem, près Courtray, ex-curé de Saint-Cyr;
- M. Grandjean, âgé de 60 ans, né à Courty dans le pays de Luxembourg, ex-cure de Beufanville, à Mezières;
- C. H. Boisnaisre, âgé de 42 ans, né à Versailles, ex-curé de Chaton; Convaincu de s'être rendu l'ennemi du peuple, en entretenant des intelligences avec les ennemis, en participant aux complots de Capet, en cherchant à jeter l'alarme & le désordre dans l'armée de Sambre & Meuse lors de la bataille de Fleurus, en répandant de fausses nouvelles, en protégeant l'émigration des pages de Capet, en quittant le pays ennemi pour venir jouer le rôle d'espions sur le territoire français, en méprisant & violant les loix, &c., ont été condamnés à la peine de mort.
- P. Maumont, âgé de 42 ans, cultivateur, à la Forêt d'Auban;
- P. Reynault, âgé de 32 ans, né à Vicoq, laboureur;
- B. Couder, âgé de 36 ans, né à Marbit, cultivateur, à Souger;
- C. A. Clément, âgé de 72 ans, né au Buy, médecin;
- J. J. Thune, âgé de 42 ans, né à Saint-Paul-les-Fontaines, juge au tribunal du district de Nions;
- C. F. A. Le Barbier, âgé de 53 ans, né au Buy, homme de loi;
- J. Delpy, dit Gonad, âgé de 45 ans, laboureur, à Sugnes;
- B. Bragot, âgé de 47 ans, né à Monhier, hâbler, à Saint-Georges;
- F. Peter, âgé de 62 ans, né à Clermont, veuve de J. Hilaire, vouturier;
- M. A. Bidrult, âgé de 60 ans, née à Saint-Léonard, veuve de F. Tricart; Convaincu de s'être déclaré l'ennemi du peuple, en conspirant contre l'unité & l'indivisibilité de la république, en excitant des soulèvements tendans à arrêter les citoyens les uns contre les autres, en empêchant d'accepter la constitution républicaine, en provoquant par des propos la dissolution de la représentation nationale, ont été condamnés à la peine de mort.
- F. Coumbret, âgé de 27 ans, né à Chouillac, laboureur;
- C. Durieu, âgé de 43 ans, né au Buy, menuisier;
- J. Licotaud, âgé de 49 ans, né au Buy, cordonnier;
- J. Moutet, âgé de 21 ans, né au Buy, cordonnier;
- J. Moutet, dit le Danfeur, âgé de 30 ans, laboureur;
- J. Petit, âgé de 28 ans, né à Vesin, chapelier, à Nions;
- L. T. Mafard, âgé de 38 ans, né au Buy, laboureur;
- J. Girard, dit Sans-peur, âgé de 26 ans, né au Buy, journalier;

J. Ferminet, âgé de 30 ans, né à Vertillac, perruquier, à Périgueux; Co-accusés, ont été acquittés & mis en liberté.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Louis, du Bas-Rhin.)

N. B. Dans la séance du 23 messidor, Barrère a fait rendre le décret suivant :

Art. 1^{er}. Les consignataires & les préposés à la vente des prises faites par les vaisseaux de guerre de la république, sont tenus d'adresser à la commission de la marine & des colonies les états & comptes de leur gestion, avec le montant des sommes que les ventes faites jusqu'à ce jour ont produites, ainsi que le manifeste ou les factures des marchandises composant les cargaisons restées encore à bord des navires ou dans les magasins livrés, quinze jours après, au plus tard, après l'insertion du présent décret au bulletin.

II. Du moment où les prises faites par les vaisseaux de guerre de la république seront mouillées dans une rade ou dans un port, elles seront remises sous la surveillance & à la disposition du commissaire de la marine & des colonies. Les juges de paix & les préposés à ladite surveillance, aussitôt qu'ils seront informés de l'arrivée d'un bâtiment pris dans une rade ou dans un port, se rendront sur-le-champ à bord du bâtiment pour y apposer les scellés sur toutes les écoutilles & sur toutes les portes fermant à clef.

III. Tous les chefs, conducteurs des bâtimens pris sont tenus de faire, sous 24 heures de leur arrivée, pardevant le juge de paix & le surveillant préposé par le commissaire de la marine & des colonies, le rapport ou déclaration de tout ce qui concerne les bâtimens pris qu'ils auront conduits.

IV. Il sera, dans les 24 heures après la déclaration du conducteur des prises, procédé à la diligence du commissaire de la marine & des colonies, à l'instruction de la procédure, pour parvenir au jugement des prises.

Cette instruction consistera dans l'apposition des scellés, la réception de la déclaration du capitaine conducteur, l'interrogatoire de trois prisonniers au moins, dans le cas où il s'en trouveroit un pareil nombre, & le transfert des pièces de bord; il sera ensuite dressé inventaire de toutes ces pièces qui seront dans deux jours, pour tout délai, adressées au commissaire de la marine & des colonies, avec les états ou manifestes des chargemens.

V. Le comité de salut public est chargé de régler le mode de vente qui devra être observé pour les marchandises provenantes desdites prises.

L'insertion du présent décret dans le bulletin servira de publication.

Voici le discours prononcé hier à la convention, au nom de la société des Amis de la Liberté & de l'Égalité, séante aux Jacobins de Paris :

« Représentans du peuple français, depuis cinq années révolues, la France est debout contre la tyrannie.

» Le peuple français, lassé du despotisme, fatigué de l'orgueil & des vices des deux castes oppressives, honteux de la bassesse & des crimes de la cour, indigné des dissolutions scandaleuses du produit des surus du pauvre, effrayé de la mauvaise foi du gouvernement, assailli par les spéculations pécuniaires du tyran, & menacé par la réunion imposante d'une troupe armée, se leva le 14 juillet, renversa d'une main toute puissante les murs tommeaux de la Bastille, suppléa, par des actes de justice populaire, à l'absence des

loix & à la corruption de leurs agens , & porta au crime & à la royauté le premier coup mortel.

» Sois à jamais heureux , sois à jamais sacré parmi les hommes , ô jour qui vins imprimer le premier mouvement de terreur dans l'ame des ennemis du peuple , & offrir le premier rayon d'espérance aux amis de la liberté & de la vertu ! Qu'à ton souvenir bientôt s'écroule la tour de Londres , s'éteignent les bûchers de l'Espagne & de Rome ; que tous les trons s'affaissent & entraînent dans le néant les oppresseurs du monde !

» L'histoire qui transmettra à nos derniers neveux le tableau de ce grand jour , ne verra pas l'hypocrite popularité des ambitieux , des intrigans , des calculateurs , qui dès-lors , projetèrent de substituer leurs passions à la cause publique , d'opposer des factions à des factions , de remplacer par une tyrannie neuve , une tyrannie que les tems & les excès avoient usée. Au milieu de ces personnages factices , dont l'égoïsme dictoit le rôle & dirigeoit les mouvemens , on verra le peuple françois , grand de sa propre majesté , fort de son unique puissance , sage par sa seule vertu , conduisant à travers les manœuvres de la cour , des nobles & des prêtres , & au milieu des trahisons de ses agens , de ses généraux & de ses mandataires infidèles , le char de la révolution vers l'asyle de la liberté , vers le gouvernement démocratique , vers la république : une & indivisible.

» Non , ils n'étoient point les hommes du 14 juillet , ces factieux intrigans qui voulurent faire retrograder la liberté du peuple , fédéraliser les départemens , corrompre la conscience publique , calomnier , diviser , dissoudre , ou égorgé la convention nationale.

» Non , ils n'étoient point les hommes du 14 juillet , ceux qui ne furent pas jusqu'à ce moment même , ceux qui ne furent pas , jusqu'à leur dernier soupir , les vrais amis de la liberté & de l'égalité , les soutiens de l'unité & de l'indivisibilité de la république.

» Ils étoient les hommes du 14 juillet , ces soldats fidèles à la patrie , rebelles aux tyrans , & depuis égorgés par le monstre Bouillé.

» Ils étoient les hommes du 14 juillet , ces vainqueurs de la Bastille , vainqueurs encore du fanatisme , de la Vendée & du royaume de Lyon.

» Ils étoient les hommes du 14 juillet , ces patriotes assassinés au Champ de Mars par l'ordre des traîtres , ces Jacobins persécutés par tous les tyrans , ces républicains morts en triomphant dans la journée du 10 août ;

» Ces sauveurs de l'Ouest , ces libérateurs du Port de la Montagne , ces régénérateurs du Midi , ces triomphateurs des Pyrénées & des Alpes , du Rhin , de la Sambre & de la Meuse ;

» Ces braves marins dignes d'avoir eu pour camarades les héros immortels du *Vengeur* ;

» Ces citoyens de la France entière , qui se réveillèrent ensemble du sommeil de l'esclavage pour ne plus fermer les yeux à la liberté.

» O jour du 14 juillet , sois à jamais la leçon des peuples !

» Que ton époque & les faits mémorables qui l'ont suivie , apprennent à tous les siècles la haine inextinguible des rois pour les hommes , les trahisons familières aux ambitieux , la fausseté des êtres immortels , & sur-tout la puissance des peuples , la supériorité du courage des nations sur les conspirations des tyrans.

» Et vous , fidèles représentans d'un peuple libre & victorieux , vous mettez le complément à la gloire immortelle du 14 juillet.

» Les Jacobins viennent auprès de vous préluder à la so-

lemnité de ce beau jour : entourés de l'expression de notre confiance & de notre joie , la convention nationale est pour nous une fête civique.

» Résolus comme vous à maintenir la république ou à mourir pour elle , nous aimons à vous redire que l'affermissement éternel de la liberté , préparée par la journée du 14 juillet , consolidée aujourd'hui par vos travaux , par le courage de nos défenseurs , & par la vigilance de tous les bons citoyens , sera le fruit impérissable de vos vertus & de celles du peuple souverain que vous êtes dignes de représenter.

» Et toi , immortel Marat , le 13 juillet les scélérats t'ont frappé : ils ont cru te faire périr ; ils se sont trompés ; ton ame s'est élevée vers l'être-suprême , & ton esprit anime celui de tous les Jacobins ».

Séance du 26 messidor.

Les sections de Brutus & du Bonnet-Rouge , les Belges réfugiés , & plusieurs autres députations , félicitent l'assemblée à l'occasion des triomphes de la république , & de l'anniversaire du 14 juillet.

Le conseil-général & la municipalité de Paris présentent aussi une adresse de félicitation : les discours prononcés par le maire & l'agent national seront insérés dans le bulletin.

Barrere fait un rapport sur les poudres & salpêtres : chaque jour , la fabrication de ces élémens de nos victoires prend des nouveaux accroissemens : 600 milliers de salpêtre sont déjà fabriqués. A Paris seulement , il y a plus de 60 nouveaux ateliers qui fournissent chacun 800 livres par décade. Il y aura près de six mille ateliers dans toute l'étendue de la république. La raffinerie révolutionnaire de l'Unité , & la poudrière de Grenelle sont les deux établissemens de ce genre les plus étonnans. Le premier , que le représentant Fréchine surveille & dirige avec un zèle & une activité infatigable , raffine 30 milliers par jour : dans l'autre , qui doit beaucoup à l'énergie & aux lumières du représentant Niou , l'on fabrique par jour 25 milliers de poudre. Des procédés nouveaux , des machines simples & le génie républicain enfantent ces prodiges. Le jour que la nouvelle de la victoire de Fleurus fut annoncée aux citoyens qui travaillaient dans cette poudrière , ils voulurent travailler quelques heures de plus , & donerent un plus grand nombre de milliers de poudre. Cette fabrique fournira , par an , de 12 à 14 millions : c'est ce que l'Europe entière n'a jamais pu produire. On aura aussi , par année , plus de 20 millions de salpêtre : le seul département d'Indre & Loire , très-riche de cette matière , en offre plus de 12 millions à exploiter. La potasse manquoit ; on a pris des mesures pour en diminuer la consommation dans les autres usages & pour y suppléer surabondamment par l'extraction de la soude du sel marin : la voix de la patrie réunie à l'intérêt personnel vont faire élever des fonderies de toutes parts. Les fonderies sont aussi en pleine activité ; elles donnent 1020 canons par mois pour la marine.

A la fin de son rapport , Barrere annonce que la nature , du haut du Vésuve , a empêché la flotte napolitaine de sortir de ses rades pour se réunir à celle des Anglois : une éruption violente de ce volcan a couvert pendant trois jours de cendres & de laves le port & la ville de Naples ; l'un des faubourgs de cette ville a été consumé.

D'après ce rapport qui a été vivement applaudi & dont l'impression a été ordonnée , la convention décrète la suppression de l'agence , ci-devant régie des poudres & salpêtres : cette agence cessera ses fonctions au premier thermidor : le comité présentera un mode d'organisation pour cette partie.